

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Motion pour des horaires harmonisés et un accueil parascolaire permettant à qui le désire une école à journée continue

Les élèves d'aujourd'hui et leurs parents sont soumis à des défis organisationnels continus. Tous les jours de la semaine offrent des horaires scolaires différents. Si la famille compte plusieurs enfants, elle voit la variété des horaires à tenir démultipliée. Même pour un parent disponible à la maison, le jonglage entre horaires d'école, de repas, de devoirs scolaires et d'activités extrascolaires relève de la course contre la montre. Cette organisation de tous les instants est rendue encore plus complexe si les parents travaillent à temps partiel ou complet. Avec ces changements quotidiens dans les domaines scolaire et extrascolaire, les enfants subissent stress et fatigue, sans parler d'une perte de repères, repères qu'il s'agit de stabiliser.

La mise en place d'une école à journée continue et aux horaires harmonisés est de plus en plus fréquemment évoquée. En effet, une telle école amène des aspects très positifs dans les domaines de la famille, de la vie en société, de l'économie, de la pédagogie et de l'apprentissage scolaire. Du point de vue de l'égalité des chances, elle permet à chaque enfant, quelque soit le taux d'activité professionnelle de ses parents, d'être encadré en dehors des horaires scolaires. Elle permet aussi de faire progresser la situation de nombreuses femmes, qui, de par les horaires de leurs enfants et le manque de structures d'accueil extrafamilial, ne peuvent travailler comme elles le souhaiteraient. A mentionner également la baisse du taux de natalité en Suisse puisque parmi les femmes de 40 ans, 21% n'ont pas d'enfants et que ce pourcentage atteint même 40% chez les universitaire¹. La principale raison évoquée est souvent celle de la difficulté de concilier vie professionnelle et familiale. Pour leur part, les pays européens ont souvent amélioré l'organisation des journées d'école de leurs élèves. Les pays scandinaves et anglo-saxons offrent des journées commençant à un horaire fixe en début de matinée et se terminant au début de l'après-midi, après une brève pause-repas à midi (30 minutes). La cantine est sur place et offre des repas chauds, souvent gratuits. Aucune prise en charge n'est prévue par contre après l'école. A l'inverse, un pays tel que la France privilégie une longue pause-repas (de 1 heure 30 à 2 heures), qui rallonge d'autant la journée scolaire. Une prise en charge scolaire est en plus prévue dès 8 heures du matin et l'étude du soir, gratuite, fonctionne jusqu'à 17.30 - 18 heures. Tous les établissements proposent une cantine dont les tarifs sont modulés en fonction des revenus des familles.

Dans notre canton, les horaires scolaires relèvent en partie de la compétence de la commission scolaire locale ; le cadre général en est fixé dans la loi scolaire et son règlement d'application, des dérogations étant toutefois possible². En ce qui concerne l'accueil parascolaire, qui permet aux parents de contourner les difficultés liées aux horaires chaque jour renouvelés de leurs enfants, les communes vaudoises, compétentes en la matière, offrent une très grande diversité d'offres, s'il y a offre de prestations ! Les parents ont bien sûr des attentes diverses face à cette problématique mais majoritairement ils demandent que les horaires des enfants soient harmonisés et qu'un accueil parascolaire soit possible.

¹ En Suisse, le nombre de femmes n'ayant pas d'enfants est d'ailleurs deux fois plus élevé qu'au Portugal et en Nouvelle-Zélande. Données tirées d'une étude de l'OCDE : Bébés et employeurs – comment réconcilier travail et vie de famille .

² Notamment, la Ville de Lausanne a demandé une dérogation de la loi scolaire afin d'harmoniser les horaires des classes enfantines et primaires.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous demandons que les mesures suivantes soient développées dans notre commune :

- **Harmonisation des horaires scolaires des écoles enfantines et primaires sur tout le territoire communal ou du groupement de communes.** Ainsi, tous les parents, y compris ceux qui n'ont pas d'obligations professionnelles, pourraient voir une amélioration notable de la qualité de vie familiale avec des horaires fixes et stables pour leurs enfants. A noter que cette mesure est particulièrement intéressante car son application n'a quasiment aucune conséquence financière.
- **Possibilités d'accueil à midi** pour les enfants scolarisés, possibilité ouverte à tous sur inscription, mais pas obligatoire. Les enfants devraient être encadrés par des animateur-trice-s parascolaires formés, tant pendant le repas qu'après celui-ci. Cette professionnalisation de l'encadrement permettrait d'assurer la pérennité de cet accueil. Les prestations devraient être facturées aux parents selon leurs revenus. Le financement complémentaire serait assuré selon les mécanismes décrits par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAc).
- **Possibilités d'accueil l'après-midi après l'école** pour les enfants scolarisés, possibilité ouverte à tous sur inscription, mais pas obligatoire. Cet accueil devrait intégrer les devoirs scolaires surveillés. En sus, les enfants devraient avoir la possibilité de participer à d'autres activités sous surveillance. Le financement complémentaire serait également assuré dans le cadre prévu par la LAc.

Cette amélioration globale des prestations scolaires et parascolaires aurait donc le double avantage de stabiliser les repères des petits élèves, de favoriser l'égalité des chances soit des enfants, soit des parents, tout en répondant à une forte demande de soutien de la part de ces derniers et des employeurs. Par ailleurs, de telles mesures ont des retombées économiques non négligeables ; une récente étude démontrant que l'absence de crèches, de fait, coûte à la collectivité³. Si la politique familiale est devenue une priorité politique à tous les échelons fédéraux, cantonaux et communaux, il est maintenant temps de passer des paroles aux actes et de commencer à investir pour les familles d'aujourd'hui et de demain.

Pour le Groupe Socialiste :
Jean-Noël GOEL

Pierre-François CHARMILLOT

³ Lynn Oth Mackenzie : *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*, novembre 2002. Les structures d'accueil des enfants sont rentables, puisqu'un franc qui y est investi restitue jusqu'à trois francs à la collectivité (plus de revenus à disposition de la famille, augmentation des recettes fiscales, augmentation de la consommation, diminution des dépenses liées à l'assistance sociale et à l'intégration, etc.)